

COMPTE-RENDU
CR n° 02/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Date de la convocation : le 25 février 2021

Présents : Mesdames ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUTIEREZ Pierrette, PUJOL Michèle, RICHOUE Geneviève, ZERAOULA Fatiha et Messieurs BARRATHIEU Hadrien, BARRAU-HILLOT Jean, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DUROUDIER Jérôme, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Hervé, LAFFONT Didier, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, POPLINEAU Christian, POUILLEY Pierre, PUJOL Roland, ROSSI Jean-Louis, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SGOBBO Gérald, TORRECILLAS Jean-Luc.

Procurations :

Madame GUARINOS Valérie donne procuration à Monsieur SANCHEZ Marc
Madame GUERRERO Sylvia donne procuration à Madame AUDOUY Pascale
Madame LEONARD Myriam donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Madame MARECHAL Christine donne procuration à Madame BLAZY Chantal
Monsieur CAZENAVE Patrick donne procuration à Monsieur BARRAU-HILLOT Jean
Monsieur FAUCONNET Patrice donne procuration à Monsieur GAST Erald
Monsieur PAUBERT donne procuration à Monsieur DUROUDIER Jérôme
Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier donne procuration à Madame CUBILIE Dominique
Monsieur SAYDAK William donne procuration à Monsieur SGOBBO Gérald

Excusés/Absents : Mesdames GUARINOS Valérie, GUERRERO Sylvia, LEONARD Myriam, MARECHAL Christine et Messieurs CAZENAVE Patrick, DIGOUDE Nicolas, FAUCONNET Patrice, PAUBERT Yves, PINHO-TEIXEIRA Xavier, SAYDAK William, SERRE Pascal.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Claude DES, délégué près la commune de Laroque d'Olmes, a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

PREAMBULE

1 LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

- 1.1. Les principales mesures du PLF 2021 relatives aux collectivités locales
 - a) La baisse des impôts de production pour les entreprises industrielles
 - b) La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers fiscaux
 - c) La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est limitée
 - d) Les mesures de compensation pour les EPCI et les départements
 - e) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales
 - f) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
 - g) Autres dispositions :automatisation de la gestion du FCTVA, réforme de la gestion des taxes d'urbanisme
- 1.2. Le contexte financier local

2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

- a) La fiscalité
- b) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et la Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- c) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
- d) Les concours financiers de l'Etat.
- e) Les subventions de fonctionnement reçues
- f) Les autres recettes (produits des services...)
- g) La vue globale des recettes réelles

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- a) Les charges à caractère général
- b) Les charges de personnel
- c) Les atténuations de produits
- d) Les autres charges de gestion courante
- e) Les charges financières
- f) La vue globale des dépenses réelles

2.3. La vue globale de la section de fonctionnement

2.4. Les grands équilibres budgétaires

2.5. Les perspectives financières d'investissement

- a) Les investissements 2021
- b) Les perspectives d'investissement

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires.

Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil communautaire.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

Dans le contexte de crise sanitaire COVID et selon les données du Projet de Loi de Finances de septembre 2020, l'année 2020 devrait connaître un recul inédit de la croissance, annoncée à 10%. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises marquent fortement le pas.

L'inflation diminuerait en 2020 à 0,5% du fait de la baisse des prix du pétrole et une moindre demande qui impacte les prix à la baisse.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 met l'accent sur la relance suite à la crise COVID-19. Il s'est construit sur des hypothèses de croissance et d'inflation en fort rebond (+ 8% pour la croissance et + 0,7% pour l'inflation). Le déficit public, fortement impacté en 2020 par les premières mesures du plan de relance devrait s'améliorer, passant de 10,2% du PIB à 6,7% du PIB en 2021.

Le Plan de Relance de l'Economie, présenté en septembre 2020, s'articule autour de 3 axes : la croissance verte, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. D'un montant annoncé de 100 Md€, il se traduit dans diverses mesures impactant les finances des collectivités locales.

1.1 Les principales mesures du PLF 2021 relative aux collectivités locales

La réforme de la fiscalité d'entreprise et le montant des dotations constituent les axes majeurs en direction des collectivités locales. Le Projet de Loi de Finances 2021 limite, une nouvelle fois, l'autonomie financière des collectivités territoriales. Après la réforme de la Taxe d'Habitation, qui prive les collectivités de leur pouvoir de taux, la réduction de la base fiscale des établissements industriels ampute le pouvoir fiscal du bloc local. Le manque à gagner fiscal sera financé par compensation de l'Etat, sans croissance liée aux modifications de taux qui pourraient être décidées dans le futur.

a) La baisse des impôts de production pour les entreprises industrielles

Dans le cadre du plan de relance, le PLF 2021 comporte des mesures pour réduire les impôts des entreprises. Ainsi, la part régionale de CVAE est supprimée. Elle sera compensée par une fraction de TVA

D'autre part, la méthode de valorisation de la valeur locative des établissements industriels est modifiée : la base d'imposition est réduite de moitié. Cette réduction qui impacte la CFE et la TFPB sera remplacée par une compensation dynamique et territorialisée.

b) La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers fiscaux

A partir de 2021 les 20% de foyers encore imposables bénéficieront à leur tour d'une exonération progressive : 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression totale de la TH sur les résidences principales en 2023. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

c) La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est limitée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2020, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 0,9%. Pour 2021, compte tenu du contexte de crise COVID-19, la revalorisation est estimée à + 0,2%.

d) Les mesures de compensation pour les EPCI et les départements

A compter de l'année 2021, une fraction de la TVA sera affectée aux EPCI à fiscalité propre et aux départements pour compenser les pertes de recettes fiscales, comme cela existe déjà pour les régions.

e) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le PLF 2021 prévoit une augmentation de 4,8 Md€ par rapport à 2020, dont 1,5 Md€ liés à la compensation de la baisse des impôts de production.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est stabilisée à hauteur de 27 Md€.

Les compensations d'exonérations de fiscalité diminuent de 2,1 M€, conséquence de la suppression de la taxe d'habitation. Cette baisse est neutralisée par le transfert de fiscalité vers le bloc local.

Le PLF 2021 prévoit également un fonds de 250 M€ en complément des crédits déjà ouverts en 2020 pour compenser les pertes de certaines recettes fiscales et domaniales du bloc communal.

Enfin, comme annoncé dans le plan de relance, le soutien à l'investissement local est confirmé par un abondement supplémentaire de 100 M€, portant l'enveloppe à 2 Md€ pour la Dotation de Soutien à l'investissement Local, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la Dotation Politique de la Ville et la Dotation de Soutien à l'investissement des Départements.

f) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Son montant est figé à 1 Md€ comme depuis 2016. Depuis 2020, la garantie de droit commun s'applique : si un ensemble intercommunal n'est plus éligible, il percevra une garantie non renouvelable de 50% du montant perçu l'année précédente.

g) Autres dispositions : automatisation de la gestion du FCTVA, réforme de la gestion des taxes d'urbanisme

L'automatisation de la gestion du FCTVA sera mise en œuvre progressivement. À compter du 1er janvier 2021, les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de réalisation de la dépense entreront dans le processus de dématérialisation, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites. Les modalités seront précisées par arrêté.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit également le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme à la Direction Générale des Finances Publiques. Le calendrier de perception de la taxe d'aménagement notamment devrait être accéléré. Les modalités de transfert seront précisées par ordonnance, pour mise en œuvre effective au deuxième semestre 2022.

1.2 Le contexte financier local

L'installation du nouveau Conseil Communautaire en Juillet 2020 s'est faite dans une période de crise sanitaire impactant fortement le fonctionnement et le lancement des politiques publiques.

Le budget 2021 s'inscrit également dans un contexte de crise sanitaire sans précédent qui pèsera sur les résultats 2020 et 2021, en raison d'un dynamisme des recettes incertain et plus particulièrement sur le budget de la station des Monts d'Olmes.

Sur le plan budgétaire, la CCPO totalise à ce jour 6 budgets détaillés comme suit :

- budget principal,
- budget annexe Monts d'Olmes
- budget annexe Montségur
- budget annexe zones industrielles
- budget annexe hôtel d'entreprise

Auxquels il faut ajouter le budget principal CIAS dont dépend le conseil d'administration du CIAS.

Le conseil communautaire a voté dans sa séance du 27 Janvier 2021 la création du syndicat mixte de la station de ski des Monts d'Olmes. La CCPO se dotera du budget correspondant lorsque la constitution de ce syndicat sera entérinée par les services de l'Etat, ce qui engendrera la clôture du budget Monts d'Olmes au profit de celui du syndicat.

Rappel des décisions financières majeures de 2020 :

- ✓ Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020 ont été fixés à :
 - 10,60% pour la taxe d'habitation (gelé en 2020 à ce taux et compensé par dotation de l'Etat),
 - 2,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 5,19% pour la taxe foncière sur le non bâti,
 - 33,60% pour la cotisation foncière des entreprises.
- ✓ Pour 2020, la CCPO par application du régime de droit commun était bénéficiaire net du FPIC pour un montant total de 62 243€, la part des communes membres représentant un net de 116 057€.
- ✓ Adopté en décembre 2020 dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, les mesures adoptées impacteront les budgets 2020-21 :
 - Abondement du fond de solidarité exceptionnel Occitanie enveloppe de 46 638€ dont 31 000€ ont été distribués en 2020.
 - Abondement du Fonds L'OCCAL 46 638€ dont 23 318€ ont été versés en 2020.
 - Participation à l'opération City Foliz mise en place par la CCI à destination des commerces locaux instituant un « cash back » sur achats : 15 546€.
 - Acquisition de masques aux profits des communes : 65 000€

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

a) La fiscalité

CC PAYS D'OLMES	TH	THLV	FB	F. N. B.	Taxe Add. FNB	C.F.E
1259 FPU 2020 prévu	2 278 894		440 818	14 309	15 274	1 024 464
1386 FPU 2020 réel	2 253 704		437 296	13 593	15 459	1 070 820
Différence prévu-réel 2020	-25 190	0	-3 522	-716	185	46 356
1259 FPU 2019 prévu	2 252 288		436 872	15 487	14 137	1 076 208
1386 FPU 2019 réel	2 253 752		437 291	14 168	15 447	1 070 739
Différence prévu-réel 2019	1 464	0	419	-1 319	1 310	-5 469
Evolution 2019-20 réel	-26 654	0	-3 941	603	-1 125	51 825

C.V.A.E.	I.F.E.R.	TASCOM	GEMAPI	TOTAL hors TEOM	T.E.O.M.	TOTAL y compris TEOM
405 935	95 719	167 554	64 000	4 506 967	2 406 820	6 913 787
405 935	104 621	168 295	64 056	4 533 779	2 423 740	6 957 519
0	8 902	741	56	26 812	16 920	43 732

403 488	95 014	160 963	77 000	4 531 457	2 326 103	6 857 560
405 296	94 772	167 554	77 000	4 536 019	2 332 890	6 868 909
1 808	-242	6 591	0	4 562	6 787	11 349
-1 808	9 144	-5 850	56	22 250	10 133	32 383

DCRTP	FNGIR	TOTAL GENERAL
511 609	926 774	8 352 170
509 747	926 774	8 394 040
-1 862	0	41 870
515 128	926 774	8 299 462
511 609	926 774	8 307 292
-3 519	0	7 830
1 657	0	34 040

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non bâties

CFE : Contribution Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Le produit fiscal 2020 est sensiblement égal au prévisionnel, sur un montant global hors TEOM de 4 533 779€ la variation constatée est de 26 812€.

Une légère augmentation de la CFE +46 356€ refléterait malgré tout un certain dynamisme du territoire.

La partie de fiscalité concernant la taxe de séjour ne figurant pas dans le tableau précédent a représenté pour 2020 un montant de 26 812€.

b) Le Fonds National de Garantie des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Le FNGIR et la DCRTP qui ont été créés pour neutraliser les effets de la réforme de la taxe professionnelle sont respectivement de 926 774 € et 509 747 €, stables par rapport aux réalisations 2020 et seront du même montant sur 2021.

- Les propositions pour 2021

Pour 2021, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau actuel.

c) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le mécanisme de solidarité fiscale entre communes sera prévu dans les mêmes propositions que 2020. Pour la CCPO le prélèvement a été de 103 270€ et le reversement de 165 513€, laissant à l'EPCI un delta de 62 243€. Pour les communes le prélèvement a été de 192 584€ et le reversement de 308 641€, laissant à aux communes un delta de 116 057€.

d) Les concours financiers de l'Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Il est prévu de l'inscrire à l'identique des sommes perçues en 2020, soit une dotation de péréquation de 105 000€ et une dotation de compensation de 1 175 000 €.

- Les allocations compensatrices

Il s'agit des compensations versées par l'Etat au titre de ses exonérations sur la fiscalité directe locale. En 2020, ces montants seront inscrits à hauteur de 240 000 € concernant les exonérations au titre de la TH et 138 000€ au titre de la CET.

e) Les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions perçues en 2020 liées à des actions ponctuelles ont représenté 126 539€ en provenance des financeurs habituels, Département, Région, Etat. En 2021 une enveloppe similaire sera prévue, qui devrait être à minima comblé par le versement du solde des actions TEPCV 100 000€ et le financement du poste de l'adulte relais 20 000€.

f) Les autres recettes (produits des services...)

Il s'agit d'une part des produits des services et des refacturations aux autres collectivités (chapitre 70) et d'autre part des produits de gestion courante (chapitre 75). Elles seront constituées comme en 2020 par le revenu des immeubles 32 000€, Le poste mutualisé pour les équipes techniques avec les communes de Roquefort, Carla, Ilhat, Lieurac 20 000€, les ventes du produit musée 26 000€.

Les recettes provenant de l'opération sensation pays d'Olmes ainsi que du partenariat avec la communauté de communes de Mirepoix ne seront pas inscrites, ces actions n'étant pas renouvelées en 2021.

g) La vue globale des recettes réelles

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prévu	DOB 2021
013 Atténuations de charges	6 610	7 704	26 874	4 000
70 Ventes de produits	126 622	81 479	112 858	59 000
73 Impôts et taxes	7 881 928	8 004 491	8 120 802	8 163 055
74 Dotations subventions	2 077 138	2 140 640	2 353 059	2 369 000
75 Autres produits de gestion courantes	209 034	36 880	103 056	50 000
77 Produits exceptionnels	13 000		160	
Total	10 314 332	10 271 194	10 716 809	10 645 055

Les recettes réelles de l'année 2021 diminueraient de 1%, en comparaison avec le CA 2020.

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Le chapitre passerait de 809 000 € (BP 2020) à 560 000 € en 2021 soit une diminution de 30%.

La diminution s'expliquant principalement par la non reconduction de l'opération sensations pays d'Olmes, une enveloppe moindre affectées à l'acquisition d'équipements de lutte contre le covid19, le transfert des charges directes concernant l'office de tourisme à l'association Tourisme en Pays Cathare.

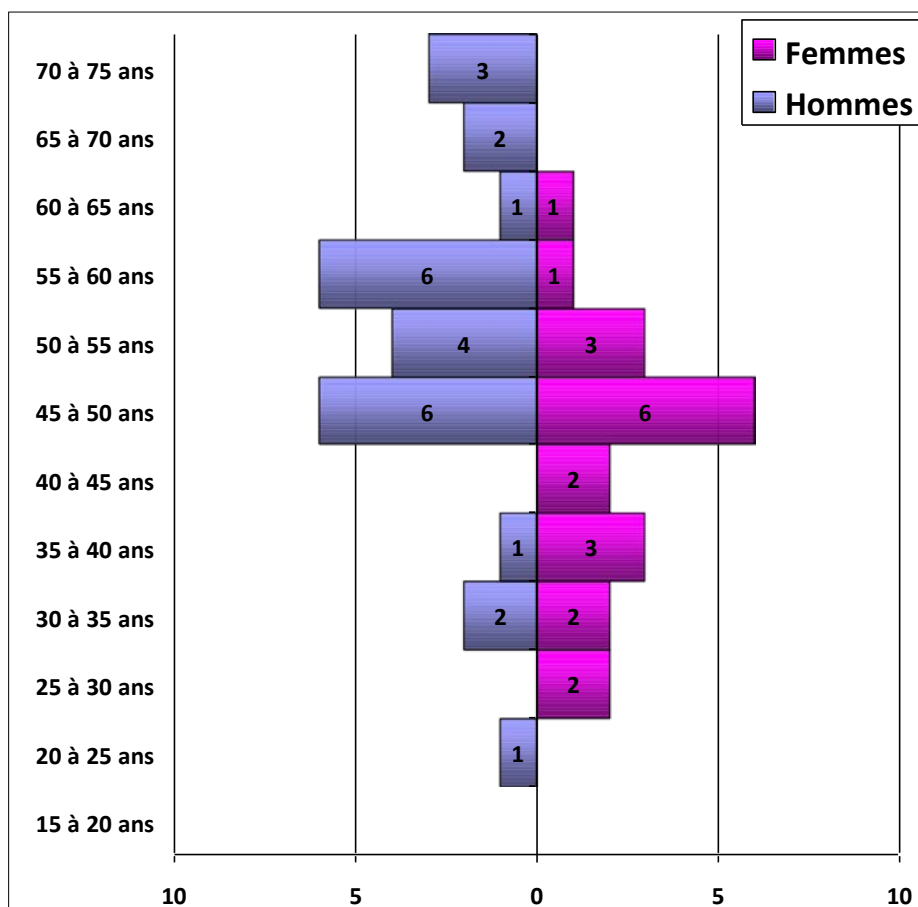
b) Les charges de personnel

Eléments statistiques

Au 1er Janvier 2021, la CCPO compte 35 agents (38 en 2020) dont 20 femmes et 15 hommes représentant un total de 32,5 postes en équivalent temps plein (ETP).

Répartition hommes femmes						
	Au 1er Janvier 2021			Au 1er Janvier 2020		
	Nombre d'agents	%	ETP	Nombre d'agents	%	ETP
Hommes	15	42,85%	14,5	18	47,36%	16,3
Femmes	20	57,15%	18,3	20	52,64%	17
Total	35	100%	32,8	38	100%	33,3

Pyramides des âges (élus inclus)



Répartition des agents par catégories et par service

Répartition par service

	Hommes	Femmes	Total
Service administratif	2	8	10
Service communication		1	1
Service économie projets	2	2	4
Service technique-entretien	9	4	13
Service musée	1	2	3
Service travaux		1	1
Service office de tourisme	1	1	2
Service Montségur OGS		1	1
Total	15	20	35

Statut de l'emploi			
Effectifs au 01/01/2021	Sur poste permanent	Sur poste non permanent	Total
Fonctionnaires	27		27
Contractuels	4	4	8
Total	31	4	35

Effectifs Communauté de communes pays d'olmes				
Années	2018 = 38	2019 = 39	2020 = 38	2021 = 35
administratifs	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 2ème classe 1 rédacteur 3 adjoints administratifs ppal 2ème 1 adjoint administratif ppal 1ère c 1 NT contractuel 1 allocation perte d'emploi	2 attachés territorial 2 rédacteurs 4 adjoints administratifs ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 2 NT contractuel 1 allocation perte d'emploi (6 mois)	2 attachés territorial 1 rédacteur 3 adjoints administratifs ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 2ème classe 1 NT Adulte relais 1 NT PLUI	2 attachés territorial 1 rédacteur 4 adjoints administratifs ppal 1ère classe 1 NT Resp affaires Juridiques 1 NT Adulte relais 1 NT PLUI
communication	1 adjoint administratif ppal 2ème	1 adjoint administratif ppal 1ère classe	1 adjoint administratif ppal 1ère classe	1 rédacteur
économie-projets	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère c 3 NT contractuels 1 apprenti	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 2 NT contractuels	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 2 NT contractuels	1 rédacteur ppal 2ème classe 1 rédacteur ppal 1ère classe 2 NT contractuels
équipe technique entretien	2 adjoints techniques ppal 2ème 2 adjoints techniques 2 NT Contractuel	2 adjoints techniques ppal 2ème classe 2 adjoints techniques 1 NT Contractuel 1 adjoint technique	3 adjoints techniques ppal 2ème classe 2 adjoints techniques 3 NT Contractuel 1 adjoint technique	1 agent de maîtrise principal 1 agent de maîtrise 3 adjoint technique ppal 2ème classe 1 adjoint technique ppal 1ère classe 6 adjoints techniques 1 NT entretien
équipe verte	1 agent de maîtrise principal 1 adjoint technique ppal 1ère clas 2 adjoints techniques ppal 2ème 3 adjoints technique 1 apprenti	1 agent de maîtrise principal 1 adjoint technique ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 2ème classe 3 adjoints technique 1 apprenti	1 agent de maîtrise principal 1 adjoint technique ppal 1ère classe 2 adjoint technique ppal 2ème classe 3 adjoints technique	
musée	1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 2ème 1 adjoint technique ppal 1er class 1 NT cdi	1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 1er classe	1 adjoint administratif ppal 2ème classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 1er classe	1 adjoint administratif ppal 2ème classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 1er classe
travaux	1 agent de maîtrise principal	1 agent de maîtrise principal		1 NT DST
office de tourisme		1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 1ère classe	1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 NT	1 adjoint administratif 2 mois 1 adjoint adm ppal 1ère classe 6 mois
monts d'olmes	DSP	DSP	DSP	DSP
montségur	2 NT contractuel	2 NT contractuel	1 NT contractuel	1 NT contractuel

Les prévisions 2021

Les charges de personnel passeraient de 1 235 000 € au BP 2020 à 1 190 000 €, soit une baisse de 4%.

Les variations induites de cette diminution proviennent du départ du poste de chargé de mission économique dont les missions sont réorganisées en interne, du transfert des postes de l'office de tourisme vers l'association tourisme culture et patrimoine en pays cathares, d'un départ au sein de l'équipe technique, du recrutement de poste de responsable juridique et de directrice des services techniques.

La gestion du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de la communauté de communes est fixée à 1600 heures (+ 7 heures au titre de la journée de solidarité déduit des RTT).

Les avantages en nature

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

Mutualisation de services

Il existe deux formes de mutualisations entre la communauté de communes, une ou plusieurs communes membres et le centre intercommunal d'action sociale :

- Avec les communes concernant un poste mutualisé du service technique pour des travaux sur les communes de Roquefort, Carla, Ilhat, Lieurac.
- Avec le CIAS concernant les postes administratifs exerçant leurs missions pour les deux établissements, il s'agit des postes comptables juridiques et ressources humaines.

Mise à disposition d'agents

Un agent du service technique est mis à disposition de la SAVASEM durant les 4 mois d'hiver pour y exercer les fonctions de dameur.

c) Les atténuations de produits

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres. Elles seront inscrites pour un montant de 4 151 135 € contre 4 137 699 € en 2020 en raison de la variabilité du coût des postes issus du syndicat de voirie. Quatre communes ayant des AC négatives sont amenées à rembourser 8 255€.

d) Les autres charges de gestion courante

Il s'agit, pour l'essentiel, des participations pour le compte du SMECTOM, le coût du service pour 2021 et pour le pays d'Olmes n'est pas connu à l'écriture de ce document, il représentait 2 406 735 € en 2020, le taux de TEOM sera fixé en 2021 pour répondre à l'identique au paiement de cette charge.

Figurent également à ce chapitre la subvention versée à destination du budget principal du CIAS, 540 000 € seront prévus en 2021, sensiblement identique à la subvention 2020 de 503 000€.

Ce chapitre augmentera de 140 000 € afin d'intégrer la subvention annuelle à destination de l'association tourisme en pays cathares qui sera en charge d'exercer la compétence déléguée de la gestion des offices de tourisme et de la promotion touristique.

Les participations dans les différents organismes extérieurs se résument ainsi pour 2021 :

	2020	2021
PETR	26 000	26 000
Pays des Pyrénées Cathares	40 000	40 000
Agence Ariège Attractivité	60 000	24 000
Initiative Ariège	5 000	5 000
HMC Conseils économiques		20 000
Subventions aux associations	12 000	17 000
Association tourisme en Pays Cathares		141 000
Total	143 000	273 000

Les subventions d'équilibres aux budget annexe

Outre la subvention d'équilibre versée au budget principal CIAS, figurent au chapitre des charges exceptionnelles les subventions versées aux budgets annexes de la CCPO :

	2017			2018	2019			2020		
	Fonct	Invest	Total	Fonct	Fonct	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
CIAS	505 981		505 981	519 000	327 000		327 000	394 000		394 000
ZI ZA	52 746	64 199	116 945	164 000	150 000		150 000	38 000		38 000
Hôtel d'entreprise	239 679	66 445	306 124	90 000	233 206		233 206	93 000		93 000
Monts d'Olmes	708 724	30 000	738 724	712 000	840 195	157 000	997 195	1 020 000		1 020 000
Office de tourisme	139 634		139 634	31 995			-			-
Montségur	21 592		21 592	52 000	57 000		57 000	74 000		74 000
Total	1 668 356	160 644	1 829 000	1 568 995	1 607 401	157 000	1 764 401	1 619 000	-	1 619 000
	DOB 2021									
	Fonct	Invest	Total							
CIAS	540 000		540 000							
ZI ZA	50 000		50 000							
Hôtel d'entreprise	90 000		90 000							
Monts d'Olmes	680 000		600 000							
Office de tourisme			-							
Montségur	120 000		190 000							
Total	1 480 000	-	1 470 000							

Pour 2021 les subventions d'équilibre se maintiennent dans les proportions habituelles, à l'exception du budget Monts d'Olmes en forte diminution.

Pour l'exercice 2021, la fermeture de remontées mécaniques devraient définir la redevance due à la SAVASEM au coût réel de fonctionnement de la station, ce chiffre devrait être estimé dans le mois à venir. Au niveau des recettes, l'Etat étudie auprès des gestionnaires de station de ski une indemnisation sur la base de 50% du chiffre d'affaire réalisé sur 3 ans à compter de la saison 2016/17 ; ce qui devrait permettre d'afficher une recette de l'ordre de 500 000€. Par ailleurs la création du syndicat Monts d'Olmes permettra au Conseil Départemental de participer au fonctionnement de la gestion de la station à hauteur de 160 000 € par an.

e) Les charges financières

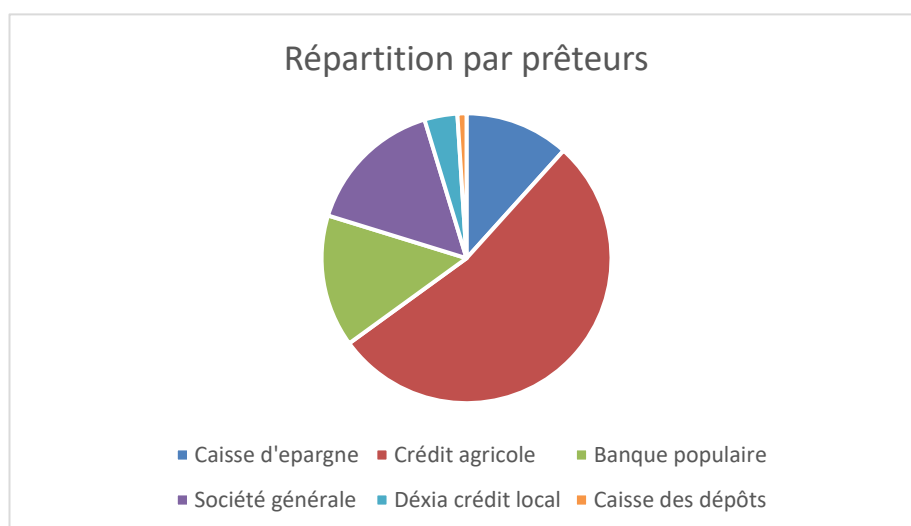
La baisse de l'annuité de la dette se poursuit. Elle passe de 955 980 € à 848 423 € en 2021, soit près de 11% en moins, tous budgets confondus.

Evolution des annuités de la dettes									
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Budget principal	136 167	132 966	98 162	84 918	83 533	82 149	80 764	79 379	
Monts d'olmes	457 708	360 695	260 648	255 828	216 688	198 685	164 901	160 081	
Hôtel d'entreprises	233 813	227 910	222 002	137 468	135 225	132 982	130 738	128 494	
Zones industrielles	105 765	104 325	82 885	82 234	81 584	73 146	36 331	22 878	
Office de tourisme									
Montségur	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	
Total	955 980	848 423	686 224	582 975	539 557	509 489	435 261	413 359	

Le capital restant dû est de 4 491 891 € au 1^{er} janvier 2021, l'encours diminue en moyenne de 700 000€ entre 2020 et 2022, les années suivantes de 500 000€.

Evolution remboursement du capital restant dû									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget principal		937 320	827 197	716 407	636 606	567 781	498 255	428 015	357 048
Monts d'olmes		2 087 733	1 699 202	1 395 679	1 179 928	960 200	770 688	592 116	440 976
Hôtel d'entreprises		1 410 253	1 229 687	1 047 299	862 983	756 694	648 363	537 919	425 287
Zones industrielles		563 344	479 331	393 161	324 730	253 924	180 627	112 502	78 990
Office de tourisme									
Montségur		274 762	256 474	237 893	219 015	199 834	180 346	160 545	140 426
	Total	5 273 412	4 491 891	3 790 439	3 223 262	2 738 433	2 278 279	1 831 097	1 442 727

La répartition par prêteur



L'encours de la dette est à ce jour réparti entre 6 organismes prêteurs. Le Crédit Agricole étant le premier financeur de la collectivité.

L'évolution de la dette

Trois emprunts supplémentaires seront proposés au budget 2021 :

- 500 000€ sur le budget principal, afin de financer le coût supplémentaire de la friche SAB MECA, les acquisition-travaux sur Fontestorbes, et l'installation des panneaux RIS SIL.
- 350 000 € sur le budget Monts d'Olmes, afin de financer le coût supplémentaire de la réalisation du garage
- 300 000 € sur le budget Hôtel d'entreprise afin de financer les travaux liés à l'installation de l'entreprise Chulanka, cette annuité supplémentaire devrait être couverte par les loyers. L'emprunt concernant l'extension de l'entreprise Chronoloisir ayant été contracté en 2018.

Evolution des annuités de la dettes avec emprunts simulés 2021									
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Budget principal	136 167	132 966	98 162	84 918	83 533	82 149	80 764	79 379	
Emprunt BP 2021 : 500 000€		36 340	36 340	36 340	36 340	36 340	36 340	36 340	
Monts d'olmes	457 708	360 695	260 648	255 828	216 688	198 685	164 901	160 081	
Emprunt Mo 2021 : 350 000€		25 439	25 439	25 439	25 439	25 439	25 439	25 439	
Hôtel d'entreprises	233 813	227 910	222 002	137 468	135 225	132 982	130 738	128 494	
Emprunt Hôtel 2021 : 300 000€		21 804	21 804	21 804	21 804	21 804	21 804	21 804	
Zones industrielles	105 765	104 325	82 885	82 234	81 584	73 146	36 331	22 878	
Montségur	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	
Total	955 980	932 006	769 807	666 558	623 140	593 072	518 844	496 942	

f) La vue globale des dépenses réelles

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 anticipé	DOB 2021
011 Charges générales	370 980	497 523	693 168	806 513	575 000
012 Charges de personnel	1 052 530	1 113 822	1 279 982	1 205 860	1 190 000
014 Atténuations de produits	4 242 997	4 301 127	4 294 640	4 240 969	4 292 135
65 Charges de gestion courante	2 752 168	2 973 213	2 791 686	2 943 611	3 300 000
66 Charges financières	34 175	25 343	36 695	25 118	22 177
67 Charges exceptionnelles	1 226 919	1 050 207	1 282 699	1 225 000	990 000
68 Amortissements	134 301	175 810	166 836	238 226	141 936
Total	9 814 070	10 137 045	10 545 706	10 685 297	10 511 248

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une diminution de 1%, essentiellement obtenu par la suppression de l'opération sensation pays d'Olmes, la diminution des frais liés au COVID, la réactualisation des cotisations aux partenaires, la subvention d'équilibre moindre affectée aux Monts d'Olmes.

2.3. La vue globale de la section de fonctionnement

Dépenses	Prévision DOB 2021	Recettes	Prévision DOB 2021
011 Charges générales	575 000	013 Atténuations de charges	4 000
012 Charges de personnel	1 190 000	70 Ventes de produits	59 000
014 Atténuations de produits	4 292 135	73 Impôts et taxes	8 163 055
65 Charges de gestion courante	3 300 000	74 Dotations subventions	2 369 000
66 Charges financières	22 177	75 Autres produits de gestion courantes	50 000
67 Charges exceptionnelles	990 000	77 Produits exceptionnels	
68 Amortissements	141 936		
Total	10 511 248	Total	10 645 055

Au stade du DOB 2021, le budget principal présente un léger autofinancement déduction faite des subventions versées aux budgets annexes qui sera absorbé par les dépenses d'équipements.

2.4. Les grands équilibres budgétaires

- Epargne de gestion - Epargne brute - Epargne nette (2015 à 2020)

	Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement		9 488 484	9 715 580	9 937 975	10 314 332	10 271 194	10 716 809
70 vente de produits		37 959	116 319	112 789	126 622	81 479	112 858
013 Atténuations de charges		16 185	15 318	14 514	6 610	7 704	26 874
73 impôts et taxes		7 070 614	7 133 193	7 688 561	7 881 928	8 004 491	8 120 802
74 Dotations et participations		2 336 482	2 411 016	2 092 265	2 077 138	2 140 640	2 353 059
75 Autres produits		27 244	39 734	29 846	209 034	36 880	103 056
76 Produits financiers							
77 produits exceptionnels					13 000		160
Dépenses réelles de fonctionnement		9 240 853	9 681 004	9 679 769	9 961 235	10 378 710	10 447 071
011 Charges générales		387 554	668 385	370 980	497 523	693 008	806 513
012 Charges de personnel		785 335	938 239	1 052 530	1 113 822	1 279 982	1 205 860
014 Atténuation de produits		4 377 314	4 422 696	4 242 997	4 301 127	4 294 640	4 240 969
65 Autres charges de gestion		2 550 779	2 728 946	2 752 168	2 973 213	2 791 686	2 943 611
66 Charges financières		41 903	44 685	34 175	25 343	36 695	25 118
67 Charges exceptionnelles		1 097 968	878 053	1 226 919	1 050 207	1 282 699	1 225 000
Frais financiers		41 903	44 685	34 175	25 343	36 695	25 118
Dépenses de gestion		9 198 950	9 636 319	9 645 594	9 935 892	10 342 015	10 421 953
Epargne de gestion		289 534	79 261	292 381	378 440	- 70 821	294 856
Frais financiers		41 903	44 685	34 175	25 343	36 695	25 118
Epargne brute		247 631	34 576	258 206	353 097	- 107 516	269 738
Remboursement de capital		108 093	109 908	122 049	133 782	133 782	110 122
Epargne nette		139 538	- 75 332	136 157	219 315	- 241 298	159 616

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de la dette. Cette épargne repasse en positif en 2020 à hauteur de 159 616€.

- Ratio d'endettement

	2017	2018	2019	2020
En cours de la dette au 31 déc	6 219 175	5 768 511	5 977 477	5 273 421
Epargne brute	258 206	353 097	- 107 516	269 738
Ration de désendettement	24,1 ans	16,3 ans	-55,6 ans	19,6 ans

Le ratio d'endettement détermine le nombre d'années nécessaires pour éteindre l'encours de la dette en utilisant à cet effet la totalité de l'épargne brute. En 2020, le ratio d'endettement de la CCPO était de 19,6 années pour le budget principal et les budgets annexes. Le plafond national de référence pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants se situe entre 11 et 13 années.

La dette par habitant tout budgets confondus au 1er janvier 2021 s'élève à 315 € contre 368 € en 2020.

2.5. Les perspectives financières d'investissement

L'article 24 de la loi de programmation des finances publiques prévoit d'encadrer le recours à l'emprunt des collectivités territoriales. Le fonds de roulement dégagé en fin d'exercice devient par conséquent un élément déterminant pour évaluer les capacités d'investissement de la collectivité pour l'année à venir.

a) Les investissements 2021

Au stade du débat d'orientations budgétaires, la section d'investissement s'équilibrerait à 6 600 000 € tout budgets confondus. Le remboursement des annuités de la dette passe de 955 K€ à 848 K€ pour l'année 2021.

Les investissements structurants prévus dans la construction du budget 2021 : 4 475 000€

- Budget principal :

- ✓ PLUI : 150 000€
- ✓ OPAH : 35 000€
- ✓ Sécurisation falaise de Fontestorbes : 100 000€
- ✓ Acquisition terrain parking de Fontestorbes : 145 000€
- ✓ Panneaux signalétiques : 210 000€
- ✓ Aires de pique-nique : 55 000€
- ✓ Démolition SAB MECA Lavelanet Montferrier : 980 000€

- Budget Zones industrielles

- ✓ Démolitions du bâtiment SAB Laroque : 650 000€

- Budget Hôtel d'entreprise

- ✓ Extension des entreprises Chrono Loisir, Chulanka : 1 150 000€

- Budget Monts d'Olmes

- ✓ Construction du garage : 1 000 000€

- Budget Montségur

La réalisation du musée et de l'accueil au pied du pog prévu sur le budget 2020, n'a pas été porté dans les restes à réaliser figurant sur le budget 2021. Le projet n'est pas abandonné, l'année 2021 devra permettre de construire une structure répondant aux ambitions de la commune de Montségur, mais également de l'inscrire au sein de partenariat différent et plus ambitieux.

En 2021, pour financer ces investissements, il est prévu :

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 240 000 €

Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 3 300 000 € à ce jour.

Trois emprunts destinés à financer l'extension supplémentaire de l'hôtel d'entreprise 300 000€, le surcout de la construction du garage des monts d'Olmes 350 000€, les travaux SAB MECA, panneaux SIL, terrains Fontestorbes du budget principal 500 000€.

L'autofinancement restant étant couvert par le fond de roulement.

Dépenses	Prévision DOB 2021	Recettes	Prévision DOB 2021
16 Remboursement du Capital	717 000	10 FCTVA	240 000
Projets d'investissements 2021	4 475 000	13 Subventions	3 300 000
Equipements	207 000	16 Emprunts	1 150 000
Reprise sur Amortissements	130 000	Amortissements	722 000
		Viement fonctionnement	117 000
Total	5 529 000		5 529 000

b) Les perspectives d'investissement

Compte tenu des projets déjà engagés, les perspectives d'investissement sur la période 2021-2024 sont estimées à 17 000 K€ hors subvention.

Pour financer ces équipements, les recettes habituelles seront mobilisées : FCTVA, TVA, subventions d'équipement. Le fonds de roulement sera mobilisé à minima la collectivité devant retrouver un fond au moins du double de celui retrouvé en 2020. Le recours à l'emprunt devra néanmoins être activé pour financer certains projets structurants dans les années à venir.

Ce plan d'investissement a constitué une base de travail permettant d'étudier les capacités financières de la collectivité à les réaliser. Cette étude permettra de travailler dans les prochains mois à la définition à moyen terme de la stratégie financière et politique de la Communauté de Communes Pays d'Olmes.

		Investissements 2021-2025 TTC				
Budget	Projets	2021	2022	2023	2024	2025
BP	Plui	-100 000	-60 000			
	Subvention	30 000	30 000			
BP	opah	-35 000	-35 000	-35 000		
	Subvention					
BP	Subv invest eise	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
	Subvention					
BP	Subv invest covid	-30 000				
	Subvention					
BP	Sécurisation Falaise Fontestorbes	-100 000				
	Subvention	80 000				
BP	Parking Fontestorbes	-145 000	-640 000			
	Subvention	90 000	410 000			
BP	Panneaux signalétique touristique	-210 000				
	Subvention	130 000				
BP	Déménagement équipe verte - eise surfeen	-100 000	-50 000			
	Subvention	50 000				
BP	Travaux aire de pique - nique randonnée	-55 000				
	Subvention	36 000				
BP	Valorisation rando grand site montsé mdo		-50 000	-150 000	-30 000	
	Subvention			40 000	20 000	
BP	Piscine intercommunale			-500 000	-3 000 000	-1 000 000
	Subvention			200 000	2 400 000	1 000 000
BP	Centre hospitalier				-200 000	
	Subvention					
ZI	Friche SAB Laroque d'olmes	-650 000				
	Subvention	432 000				
BP	SAB MECA	-980 000				
	Subvention	700 000				
Hôtel	Extension Chrono Loisir-Chulanka	-1 150 000				
	Subvention	730 000				
Montségur	Musée Montségur		-200 000	-1 000 000	-3 000 000	-600 000
	Subvention		100 000	500 000	2 000 000	1 200 000
CIAS	Maison de la petite enfance	-300 000	-900 000			
	Subvention	150 000	650 000			
MDO	Garage Monts d'olmes	-1 000 000	-400 000			
	Subvention	400 000	250 000			
MDO	Inspection à 30 ans télésiège	-50 000	-150 000	-100 000		
	Subvention					
MDO	Enneigeur-motoneige-véhicules...	-45 000	-30 000		-40 000	-40 000
	Subvention					
		-2 142 000	-1 095 000	-1 105 000	-1 870 000	540 000

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés